

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2023-146	A partir de la délibération n°2023-148
	En exercice :	35	35	35
14/09/2023	Présents	34	35	35
	Représentés :	3	3	2
	Votants :	34	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT SEPTEMBRE, A VINGT HEURES CINQ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 14 septembre 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE, Jusqu'à la délibération n° 2023-146 :

Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROINÉ Corinne a donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
Mme CHARBONNIER Martine a donné pouvoir à M. BALLOY Philippe.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, Jusqu'à la délibération n° 2023-147 :

M. LE FUR Corentin a donné pouvoir à Mme ESTRADÉ Claude.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Le Conseil Municipal :

- Élit à l'unanimité (34 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin.
- Approuve à l'unanimité (34 voix pour) le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2023 ;

Administration générale – Démocratie Locale

2023/ 145- Règlement du Budget Participatif de la commune d'Eaubonne

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la création et de la mise en œuvre d'un Budget Participatif pour la commune d'Eaubonne et le règlement relatif aux conditions de mise en œuvre du Budget Participatif. Il autorise Madame la Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et à permettre la mise en œuvre de ce Budget Participatif.

28 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Mme MENEY Maryse du Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite.

6 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de Mme MENEY Maryse et M. BERTHAULT Grégory, non inscrit.

Finances Locales

2023/ 146- Subvention exceptionnelle à la *Fondation de France* pour l'aide aux victimes du séisme survenu au Maroc

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à la *Fondation de France* - sise 40 avenue Foch 75008 PARIS - une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € destinée à venir en aide aux victimes du séisme qui a frappé le Maroc. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville pour 2023.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/ 147- Demande de subvention en investissement auprès de la *Caisse d'Allocations Familiales (CAF)* pour la création des futurs locaux périscolaires du groupe scolaire *Gisèle HALIMI*

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention en investissement auprès de la *Caisse d'Allocations Familiales* dans le cadre de son dispositif d'aide à l'investissement pour la création des locaux qui seront dédiés aux activités périscolaires (maternelles et élémentaires) au sein du futur groupe scolaire *Gisèle HALIMI* ; ce financement étant plafonné à 3500 € par mètre carré utilisé durant ces temps, auquel il conviendra d'appliquer un taux de subventionnement de 45% (le montant total de la subvention potentielle étant conditionné à la disponibilité des crédits au sein de l'enveloppe d'aide à l'investissement proposée par le financeur précité). Et autorise Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention. Il dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet en respectant notamment le reste à charge obligatoire de 20% incombant à la collectivité et précise que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2023.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/ 148- Demande de subvention au *Conseil Départemental du Val d'Oise* au titre du volet 2 du *Fonds Val d'Oise Territoires* pour la réparation des dégradations résultant des récents épisodes de violences urbaines

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Départemental du Val-d'Oise* au titre du dispositif exceptionnel du *Fonds Val d'Oise Territoires* dédié à la reconstruction et à la réparation des dommages subis par les collectivités territoriales suite aux récents épisodes de violences urbaines, pour la réparation des dégradations perpétrées sur le territoire Eaubonnais (sur le mobilier urbain, l'éclairage public et des voiries), dont le coût total prévisionnel est estimé à 27 263,21 € HT (soit 32 715,85 € TTC) ; et à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention.

Il dit que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet et précise que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2024.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/ 149- Adhésion de la Ville d'Eaubonne au Groupe *Agence France Locale (AFL)* et engagement de garantie première demande

A la majorité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune d'Eaubonne à l'*Agence France Locale* – Société Territoriale ainsi que la souscription d'une participation au capital de l'*Agence France Locale* – Société Territoriale d'un montant global de 91 100 euros (l'ACI) de la commune d'Eaubonne, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2021) : en incluant le budget principal, en excluant les

budgets annexes suivants, en incluant les budgets annexes suivants, Recettes réelles de fonctionnement Année (2021) : 30 361 473 EUR. Il autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section investissement] du budget de la commune d'Eaubonne, et autorise Madame la Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en une fois pour l'année 2023 : 91 100 Euros.

Il l'autorise à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital et à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune d'Eaubonne à l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur *Jean AUBIN*, en sa qualité de 1^{er} Adjoint à la Maire, délégué aux Finances, au Sport et au Numérique, et Madame Marie-José *BEAULANDE*, en sa qualité de Maire, respectivement représentants titulaire et suppléant de la commune d'Eaubonne à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale et autorise le représentant titulaire de la commune d'Eaubonne ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Il octroie une garantie autonome à première demande (ci-après *la Garantie*) de la commune d'Eaubonne dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- ✚ le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la commune d'Eaubonne est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2023 ;
- ✚ la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune d'Eaubonne pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- ✚ la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- ✚ si la Garantie est appelée, la commune d'Eaubonne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
- ✚ le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

Le conseil Municipal autorise Madame la Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune d'Eaubonne aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties et engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents.

Il autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et dit que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2023.

29 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

6 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

Ressources Humaines

2023/150 – Régime indemnitaire (hors RIFSEEP) des agents de la filière culturelle du Conservatoire à rayonnement communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires sous réserve des conditions suivantes :

- Exercice des fonctions de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou d'un établissement d'enseignement artistique non classé ou d'une école d'arts plastiques non habilitée à dispenser tout ou partie de l'enseignement conduisant à un diplôme d'État ou à un diplôme agréé par l'État ;
- Assure la direction pédagogique et administrative de l'un de ces établissements.

Il précise les modalités de versement de cette indemnité :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction n'est pas cumulable avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ni avec l'indemnité d'heure supplémentaire d'enseignement ni même avec l'attribution d'un logement concédé par nécessité absolue de service ;

- Montant moyen annuel de référence au 1er juillet 2022 de : 1 540,99 €. Ce montant est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- Le montant individuel ne pourra pas dépasser huit fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie de l'agent. Aucune distinction n'est néanmoins faite entre les grades de professeur de classe normale et professeur hors classe ;
- Le crédit global annuel est calculé en multipliant le montant de référence applicable par un coefficient compris en 0 et 8 puis par le nombre de bénéficiaires ;
- Le taux individuel, qui ne peut excéder huit fois le montant de référence, est fixé par l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal attribue une prime d'équipement informatique aux agents relevant des cadres d'emploi de professeurs territoriaux d'enseignement artistique et d'assistants territoriaux d'enseignement artistique et exerçant des missions d'enseignement ;

Cette prime, instituée au bénéfice des professeurs certifiés de l'État, est transposable aux cadres d'emploi des Professeurs et Assistants Territoriaux d'enseignement artistique ;

Cette prime est allouée aux titulaires, stagiaires et agents contractuels territoriaux. Les agents contractuels concernés doivent être engagés dans le cadre :

- d'un CDI,
- d'un CDD d'une durée d'au moins 1 an,
- de CDD successifs dont la durée cumulée est d'au moins 1 an et sans que l'interruption entre deux contrats n'excède 4 mois.

Il précise que le régime indemnitaire mis en place par la délibération n°2019/019 du 06 février 2019 reste applicable en ce qu'elle n'entre pas en contradiction avec la présente délibération et dit que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023. Il indexe les montants de référence à l'évolution des textes en vigueur et dit que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/151 – Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie par substitution 27 postes au tableau des effectifs et crée un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs. Il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Action Culturelle

2023/152– Demande de participation financière auprès de la *Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA)* pour le projet du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2024 : *un territoire à la rencontre des auteurs*

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la *SOFIA* une subvention de soutien de 20 000 euros pour la réalisation de cette action, et prend tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/153 – Renouvellement du partenariat avec l'association *Cultures du Cœur* pour la saison 2023-2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et *Cultures du Cœur* pour la saison 2023-2024 de *L'Orange Bleue*, espace culturel d'Eaubonne, fixant le nombre de places données à l'association. Il autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Eaubonne et l'association *Cultures du Cœur Val d'Oise* pour la saison 2023-2024 de *L'Orange Bleue*, espace culturel d'Eaubonne.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Éducation

2023/154 – Convention d'objectifs et de financement : *Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) extrascolaire années 2023-2027*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement *Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire* pour les années de 2023 à 2027 et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/155 – Convention d’objectifs et de financement : Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Périscolaire et Plan Mercredi années 2023-2027

A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d’objectifs et de financement Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Périscolaire et Plan mercredi pour les années de 2023 à 2027 et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s’y rapportant.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/156 – Mise à disposition de matériels numériques dans les écoles dans le cadre de l’expérimentation des : territoires numériques éducatifs

A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention liant la commune d’Eaubonne à l’académie de Versailles portant sur la mise à disposition de matériels numériques dans les écoles dans le cadre de l’expérimentation des *Territoires Numériques Éducatifs* et autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tous documents s’y rapportant.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Jeunesse et Famille - Centre Socio-Culturel Espace Jeunesse et Familles

2023/157 – Convention d’objectifs et de financement : Prestation de service Accueil de Loisirs (ALSH) Accueil Adolescents – Bonus territoire CTG années 2023-2027

A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention la convention d’objectifs et de financement Prestation de service accueil de Loisirs (ALSH) Accueil Adolescents pour les années 2023 à 2027 et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s’y rapportant.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Développement urbain – Gestion Patrimoniale – Économie Locale

2023/158 – Rapport d’activité 2022 de la SOMAREP, délégataire de service public du marché de détail communal

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du compte d’exploitation et du rapport d’activité 2022 de la société SOMAREP, délégataire du service public de gestion du marché de détail communal.

2023/159 – Cession de la propriété cadastrée sections AP n° 814 et 815, sise 1, rue Abbé de l’Épée

A l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession du pavillon communal cadastré section AP n°814 et 815, d’une superficie de 819 m², sis 1 rue Abbé de l’Épée à Eaubonne à Monsieur MENDES Mathieu et Madame ISSAD Julie ou toute SCI constituée ou à constituer, à un prix total de 466 000 € (TTC), soit un prix net pour la ville de 450 000 € et 16 000 € de frais d’agence à la charge des acquéreurs ; et autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière. Il prend acte que les frais d’actes notariés et d’agence demeurent à la charge de l’acquéreur et que la recette correspondante est inscrite au budget de la Ville.

33 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2 absentions : Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir.

2023/160 – Cession de la propriété cadastrée section AO n° 936, sise 7, rue George V à la société Tout à Dom services aux particuliers

A l’unanimité, le Conseil Municipal constate la désaffectation matérielle à l’usage du public de la parcelle cadastrée section AO n°936 d’une superficie cadastrale de 306 m² sise 7 rue George V, il approuve le déclassement de la parcelle AO n°936 du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la Ville et la cession du pavillon communal, sis 7, rue George V, cadastré section AO n° 936, d’une superficie de 306 m², à la société *Tout à Dom Services aux particuliers*, ayant son siège social sis 1 avenue de l’Europe à Eaubonne enregistrée sous le SIRET n° 49249768000057, et représentée par Madame YAZGOREN Amel ou à toute société constituée, notamment, par la société *Tout à Dom services aux particuliers* ou par Madame YARJA-ELLAH (épouse YAZGOREN) au prix de 300 000 euros. Il autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière et prend acte que les frais d’actes notariés et d’agence demeurent à la charge de l’acquéreur, et que la recette correspondante est inscrite au budget de la Ville.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

2023/161 – Autorisation de déposer un permis de démolir pour la démolition du pavillon de gardien du Val Joli

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir pour la démolition du pavillon de gardien de la propriété du *Val Joli*, situé sur la parcelle AP 793, route de Saint-Leu et à déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture en lieu et place du bâti.

25 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble

10 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Espace public – Développement Durable - Transport

2023/162 – Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville au *Conseil National des Villes et Villages Fleuris*. Il prend acte qu'une cotisation annuelle de 450 € sera à verser à l'association *Conseil National des Villes et Villages Fleuris*. Et précise que la dépense est inscrite au Budget de la Ville.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Événementiel, Vie associative & Relations internationales

2023/163 – Modification des règlements de mise à disposition des salles municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les règlements intérieurs de mise à disposition des salles aux associations, aux particuliers ; aux organismes publics, syndicats de copropriété, entreprises et commerces et à la maison des associations. Il autorise Madame la Maire à signer lesdits règlements intérieurs.

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

Le Conseil Municipal :

- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n°2023/230 du 19 juin 2023 au n°2023/338 du 31 août 2023) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 23h18,

Le 20 septembre 2023,

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;

Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; M. PESSOA Carlos.

Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.

M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit

Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite